



**ARRETE MUNICIPAL N°2023/ 407**  
**Procédant à la nomination d'un membre qualifié au sein du Conseil**  
**d'Administration du C.C.A.S**

Le Maire de la Commune d'Ermont,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n°2020/34 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu la vacance de siège constatée pour la représentation des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion au sein du Conseil d'Administration ;

Vu la proposition faite par l'association BE OPEN,

**ARRETE**

**Article 1er** : Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont :

Mme Hanan BAZZOUZ SAID de l'association BE OPEN en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3** : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

**Article 5** : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermont, **06 JUIN 2023**



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont  
Conseiller Départemental du Val D'Oise